

Délibération n°2019-010

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 26 mars 2019, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,
L'Agent Comptable entendu,

a délibéré :

Objet : Compte financier exercice 2018

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

Résultat du vote :

| | |
|---|----------------|
| Membres en exercice : 30 | Pour : 18 |
| Membres présents et représentés : 19 | Contre : 1 |
| Membres n'ayant pas pris part au vote : 0 | Abstention : 0 |

Le compte financier de l'exercice 2018 est approuvé à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 27 mars 2019

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY

